

DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

**OBJET :**  
Approbation de la  
convention de  
partenariat avec  
la Région  
Occitanie pour le  
dispositif  
L'OCCAL-LOYERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 16 décembre 2020

Nombre de Conseillers  
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la  
séance : 24

Date de l'envoi et de  
l'affichage de la  
convocation :  
9 Décembre 2020

Date de l'affichage à  
la porte de la Mairie  
du compte-rendu de  
la séance :  
31 décembre 2020

Indiquer si le Conseil a  
décidé de se former  
en comité secret :  
Non

Publié le **30 DEC. 2020**  
Le Président,



L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1<sup>er</sup> Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier COUDERC 3<sup>ème</sup> Vice-Président, Philippe MARTIN 4<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7<sup>ème</sup> Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoît VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER, Conseillers Communautaires.

**Etai<sup>ent</sup> représentés :** M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MMES Aurélie MAILLOLS (Vincent MARTIN), Stéphanie PASI (Valérie VIGNAL-CHEMIN), Conseillers Communautaires.

**Etai<sup>t</sup> absent :** M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, M. Vincent MARTIN ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent TOIRON 6<sup>ème</sup> Vice-Président expose :

Par délibération en date 11 juin dernier, notre assemblée a abondé au fonds L'OCCAL. Ce fonds est composé de deux volets :

- Volet 1 – Mise en œuvre d'avances remboursables,
- Volet 2 – Aide à l'investissement via l'attribution de subvention

Compte tenu de l'évolution du contexte, de la prolongation de la crise, la Région Occitanie par délibération en Assemblée plénière du 19/11/2020 a souhaité faire évoluer ce fonds, avec l'élargissement des critères d'éligibilité tels qu'ils vous ont été présentés lors de notre assemblée du 19 novembre dernier.

Lors de son assemblée plénière du 19/11/2020, la Région a également souhaité un nouveau volet à ce fonds ; avec la mise en œuvre d'un dispositif L'OCCAL-LOYERS.

Le financement de ce dispositif est exclusivement assuré à part égale entre la Région et les EPCI, dans le cadre de l'enveloppe allouée lors de notre séance du 11/06/2020 ; soit 49 004 €.

Sont éligibles, les commerces indépendants jusqu'à 10 salariés, y compris les franchises, ayant un local destiné à l'accueil du public et qui sont ou ont fait l'objet de fermeture administrative. Cet accompagnement financier est une subvention forfaitaire d'investissement du montant du loyer exigible pour un mois pour le local professionnel, plafonnée à 1 000 €.

Il est proposé :

- d'**APPROUVER** la mise en œuvre du volet 3 L'OCCAL-LOYER au dispositif initié par la Région Occitanie et voté par notre assemblée en séance du 11/06/2020,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,  
Mende, le  
Le Président,  
Laurent SUAU

21/12/2020



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Approbation de la convention de partenariat avec la Région Occitanie pour le dispositif L'Occal-Loyers

**Date de transmission de l'acte :** 22/12/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 22/12/2020

**Numéro de l'acte :** 6818-2020-196 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 048-244800405-20201216-6818-2020-196-DE

**Date de décision :** 16/12/2020

**Acte transmis par :** Frederic POURCHER

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions